

**20221128\_DL\_07**

**OBJET :** Transfert des biens  
du budget annexe  
Infrastructures vers le  
budget annexe Centre de  
services numériques

**Date de convocation :**  
21 novembre 2022

**Date de séance :**  
28 novembre 2022

**Date d'affichage :**  
08 décembre 2022

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 24

**Membres votants :** 32

*Séance en présentiel et  
visioconférence*

*Règles de fonctionnement  
selon la loi n°2021-1465 du 10  
novembre 2021 portant  
diverses dispositions de  
vigilance sanitaire*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

**Etaient présents :**

M. VARLET Philippe, Mme LHOMME Brigitte, M. THUEUX Jacky, M. PARSIS Laurent, M. PENAUD Guy, M. GEST Alain, M. DE JENLIS Hubert, Mme MAILLE-BARBARE Françoise, M. MAROTE Philippe, M. JACOB Claude, Mme LEMAIRE Anna-Maria, M. FOURNIER Jean-Michel, M. DEFRANCE Hervé, M. PAYEN Jean-Dominique, M. WALIGORA Jean-Luc, Mme POUPART Patricia, Mme DE WAZIERS Isabelle, M. DE MONCLIN Arnaud, M. BEAUFILS Christian, M. LE-BRUN Christian, M. MASSET Jacques, M. DURIEUX François, M. DONA Mario, Mme DELETRE Margaux

**Secrétaire de séance :** M. PARSIS Laurent

**Pouvoirs :**

M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE Françoise  
Mme ROY Mathilde donne pouvoir à M. VARLET Philippe  
M. DEMARCY Denis donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique  
M. BLOCKLET Patrick donne pouvoir à Mme LEMAIRE Anna-Maria  
M. JACQUES Laurent donne pouvoir à M. PENAUD Guy  
M. MAILLE Michael donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé  
M. DEBEUGNY François donne pouvoir à M. THUEUX Jacky  
M. DECLE Paul-Éric donne pouvoir à Mme LHOMME Brigitte

Afin de constituer l'inventaire des biens propres au budget annexe Centre de services numériques, le Comité syndical est invité à se prononcer sur le transfert des biens qui ont été acquis sur le budget annexe Réseau, avant la séparation des deux activités. Les biens sont transférés pour leur valeur nette comptable au regard des amortissements déjà enregistrés.

Ce transfert emporte l'inscription de crédits dans la décision modificative 2022 du budget annexe Infrastructures numériques.

Les biens acquis pour le compte de l'activité « Centre de services numériques » sont transférés pour leur valeur nette comptable au 31.12.2021, à hauteur de 2 155 248,20€.

En contrepartie, sont également transférés les recettes perçues au titre de cette activité, à savoir la subvention de fonds européens perçue et l'emprunt contracté pour l'acquisition du data center.

En synthèse, cette opération emporte l'inscription des crédits suivants au budget annexe Infrastructures numériques :

Section de fonctionnement :

Dépenses : article 675 pour 2 155 248,20€

Recettes : article 775 pour 1 812 615,56€

Section d'investissement :

Dépenses : article 1317 pour 669 639,80€ (FEDER) et article 1641 pour 1 142 975,76€ (emprunt)

Recettes : articles 2031/2032/2051/2135/2138/2181/2183 pour un total de 2 155 248,20€

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°5 du 25 octobre 2021 portant création d'un nouveau budget annexe intitulé « Centre de services numériques »

**Considérant** qu'il revient au comité syndical de délibérer sur la possibilité de transférer les biens du budget annexe Infrastructures vers le budget annexe Centre de services numériques.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'approuver le transfert des biens qui ont été acquis sur le budget annexe Réseau, avant la séparation des deux activités vers le budget annexe Centre de services numériques.

**ARTICLE 2 :** D'inscrire l'inscription de crédits dans la décision modificative 2022 du budget annexe Infrastructures numériques.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président de Somme Numérique  
Certifié que ce document a été

Transmis le 08 DEC. 2022



à la Préfecture de la Somme  
au titre du Contrôle de Légalité